COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
Siège social :
Hôtel du Hainaut – Valenciennes

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Date de convocation :
Le 9 avril 2024

Secrétaire de séance :
Joël SOIGNEUX

Le lundi 15 avril 2024, à 17h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Laurent DEGALLAIX, Président de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

Nombre des membres du Conseil Communautaire : 90

- Présent(s) : 57
- Votant(s) : 67
- Excusé(s) : 6
- Absent(s) : 15
- Ne prend pas part au vote : 2 (Philippe BAUDRIN) - (Corinne COLLET DONNAINT)

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission du Représentant de l'Etat :
CC-2024-015

Etaient présents :
M. Pierre Michel BERNARD (Anzin), M. Jean Roger BERRIER (Anzin), Mme Elisabeth GONDY (Anzin), M. Alain VINCENT (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Artres), M. Raymond ZINGRAFF (Aubry du Hainaut), Mme Anne GOZÉ (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Ali BEN YAHIA (Beuvrages), M. Jean Pierre LECOMTE (Beuvrages), Mme Christelle VASSEUR (Beuvrages), M. Laurent BIGAILLON (Bruay sur Escaut), Mme Marie Tiphaine DELGARDE (Bruay sur Escaut), Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay sur Escaut), M. Frederic LEMAY (Bruay sur Escaut), Mme Carole VEZILIER (Condé sur Escaut), M. Agostino POPULIN (Condé sur l'Escaut), M. Xavier SUDZINSKI (Condé sur l'Escaut), M. Philippe GOLINVAL (CRESPIN), M. Didier VANESSE (Curgies), M. Maurice HENNEBERT (Estreux), Mme Valérie FORNIES (Fresnes sur L'Escaut), M. Fabrice ZAREMBA (Fresnes sur L'Escaut), M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Maing), Mme Corinne COLLET DONNAINT (Maing), Mme Isabelle DUPONT (Marly), M. Patrick LEMAIRE (Marly), M. Christian CHATELAIN (Marly), Mme Celine PLATEEL-THUIN (Marly), M. Bernard DE MEYER (Monchaux sur Ecaillon), M. Jean- Charles LAMBECQ (Onnaing), Mme Sandrine GOMBERT (Petite-Forêt), M. Jean-Luc DELANNOY (Quarouble), Mme Sandrine LACHAUSSEE (Quarouble), M. Pierre GRINER (Quiévrechain), Mme Agnès DOLET (Rombies et Marchipont), M. Alain DUBOIS (Saint-Aybert), M. Yves DUSART (Saint-Saulve), Mme Martine DUTRIEUX (Saint-Saulve), Mme Christele GOSSET (Saint-Saulve), M. Joël SOIGNEUX (Saultain), M. Bruno CELLIER (Sebourg), M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), Mme Elisa CAUDRELIER (Valenciennes), Mme Aurore COLSON (Valenciennes), M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Salvatore DI VITA (Valenciennes), M. Regis DUFOUR-LEFORT (Valenciennes), Mme Emilie LECLERCQ (Valenciennes), M. Arnaud L'HERMINE (Valenciennes), M. Guy MARCHANT (Valenciennes), M. Quentin OMONT (Valenciennes), Mme Chantal PLAQUET (Valenciennes), M. Christian BISIAUX (Verchain Maugré), M. David BUSTIN (Vieux Condé), Mme Caroline DI CRISTINA (Vieux Condé).

Conseiller(s) ayant donné pouvoir à un conseiller :
Mme Isabelle ASSELIN (Anzin) donne pouvoir à M. Pierre Michel BERNARD (Anzin), M. Hamid JAMJAM (ANZIN) donne pouvoir à Mme Elisabeth GONDY (Anzin), M. Laurent DEPAGNE (Aulnoy Lez Valenciennes) donne pouvoir à M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), Mme Angélique BELABDLI (Bruay sur Escaut) donne pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay sur Escaut), Mme Emeline DELAIRE (CRESPIN) donne pouvoir à M. Philippe GOLINVAL (CRESPIN), M. Jean Noël VERFAILLIE (Marly) donne pouvoir à Mme Celine PLATEEL-THUIN (Marly), M. Joël GIRONDON (Odomez) donne pouvoir à M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Jean-Pierre POMMEROLE (Petite-Forêt) donne pouvoir à Mme Sandrine GOMBERT (Petite-Forêt), M. François DUCATILLON (Saint-Saulve) donne pouvoir à M. Yves DUSART (Saint-Saulve), Mme Elodie CARON (Valenciennes) donne pouvoir à M. Salvatore DI VITA (Valenciennes), Mme Valérie LORRIAUX (Valenciennes) donne pouvoir à M. Guy MARCHANT (Valenciennes), M. Didier SIMON (VIEUX CONDE) donne pouvoir à M. David BUSTIN (Vieux Condé).

Titulaire(s) remplacé(s) par son suppléant :

Conseiller(s) suppléant(s) présent(s) :
Bernard LEFEBVRE

COMPETENCE : Equilibre social de l'Habitat

POLITIQUE : HABITAT

OBJET :
Dispositif de Déclaration de Mise en Location à Maing

Par courrier reçu le 29 janvier 2024, la ville de Maing a sollicité Valenciennes Métropole pour déléguer la mise en place sur l'ensemble de la commune le dispositif de « Déclaration de Mise en Location », conformément aux articles L634-1 à L634-5 et R634-1 à R634-4 du code de la Construction et de l'habitation (C.C.H).

Cet outil vise à améliorer le repérage et le contrôle des logements locatifs et répond aux objectifs du PLH (2024-2029) de lutte contre l'habitat indigne.

Ce dispositif de déclaration de Mise en Location concernera tous les logements privés situés sur l'ensemble du territoire de la commune.

La loi Elan promulguée en novembre 2018 a modifié certaines modalités d'application et permet de déléguer aux communes volontaires la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

Sont actuellement en vigueur sur le territoire de Valenciennes Métropole :

- Déclaration de mise en Location sur le périmètre de l'OPAH RU Bleuse Borne- Faubourg de Lille sur les communes de Valenciennes, Anzin et Bruay-sur-l'Escaut : délégation aux communes
- Autorisation Préalable de Mise en Location sur l'ensemble de la commune d'Anzin (hors périmètre d'OPAH RU Bleuse Borne-faubourg de Lille) : Délégation à la commune d'Anzin
- Déclaration de Mise en location sur le périmètre de l'OPAH RU Cœur de ville de Valenciennes : délégation à la commune
- Déclaration de mise en Location sur la commune de Vieux-Condé : délégation à la commune
- Autorisation en vue de diviser un immeuble en plusieurs logements sur le périmètre de l'OPAH RU Bleuse Borne- Faubourg de Lille sur les communes de Valenciennes, Anzin et Bruay-sur-l'Escaut : non délégable aux communes- compétence Valenciennes Métropole
- Autorisation en vue de diviser un immeuble en plusieurs logements sur le périmètre de l'OPAH RU Cœur de ville de Valenciennes : non délégable aux communes- compétence Valenciennes Métropole

Conformément à l'article art. L. 634-1 II. du CCH, le dispositif ne peut entrer en vigueur dans un délai de moins de 6 mois suivant sa publication. Aussi, il entrera en vigueur au 1er Novembre 2024.

La mise en œuvre et le suivi du dispositif seront délégués à la commune de Maing.

Le dépôt des dossiers de déclaration de mise en location se fera directement en Mairie de Maing. Cette dernière pourra réaliser les visites des logements dans le cadre des contrôles.

Par ailleurs, la commune adressera annuellement un bilan de ce dispositif.

Par ailleurs, il fera l'objet d'une évaluation à l'achèvement du PLH.

Sur ces bases, et après avis de la Commission 2 - Habitat renouvellement urbain et urbanisme, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la mise en place du dispositif de déclaration de Mise en Location sur l'ensemble de la commune de Maing à compter du 1er Novembre 2024
- De déléguer à la commune de Maing la mise en œuvre et le suivi du dispositif (réception des déclarations, récépissé de dépôt, demande de pièces complémentaires, …)
- D'évaluer ce dispositif à l'achèvement du PLH sur la base des bilans annuels communaux et des visites effectuées

Résultat du vote : **Adoptée à l'unanimité,**

Ainsi fait et délibéré en **séance les jours, mois en susdits**

Le Président,

A Valenciennes, le
Le 16 avril 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué à l'Administration Générale
et au Pacte de Gouvernance

Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Joël SOIGNEUX

Le président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20240415-15792-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024